

POLYNÉSIE FRANÇAISE
ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ÎLES DU VENT

PGEM

PLAN DE GESTION DE L'ESPACE MARITIME

MOOREA



COMITÉ PERMANENT DU
PGEM DE MOOREA
TE TAIROTO NO TE UI TAU

Ces informations réglementaires sont données à titre indicatif et ne se substituent pas à l'avis d'un professionnel.

AMP (Aire Marine Protégée)

- Pêche réglementée
- Récif corallien protégé
- Viesses limitées à 5 nœuds
- Mouillage sur corps mort
- Littoral protégé
- Rejet interdit

Marques de zone (potau jaune)

Zone réglementée de pêche

- Maharepa**
La collecte des coquillages et des crustacés est interdite toute l'année

Papetoai

- Les poissons pêchés ont la taille minimale autorisée

Marques de zone (potau jaune)

Zone de pêche aux ATURE

- Pendant la saison des ATURE, priorité à cette activité de pêche

Nourrissage de raies

Nourrissage de requins

Aire de repos des cétacés

Zone de mouillage

- Pour un stationnement de plus de 48 heures et de moins de 90 jours/an

Marques de zone (bouées jaunes)

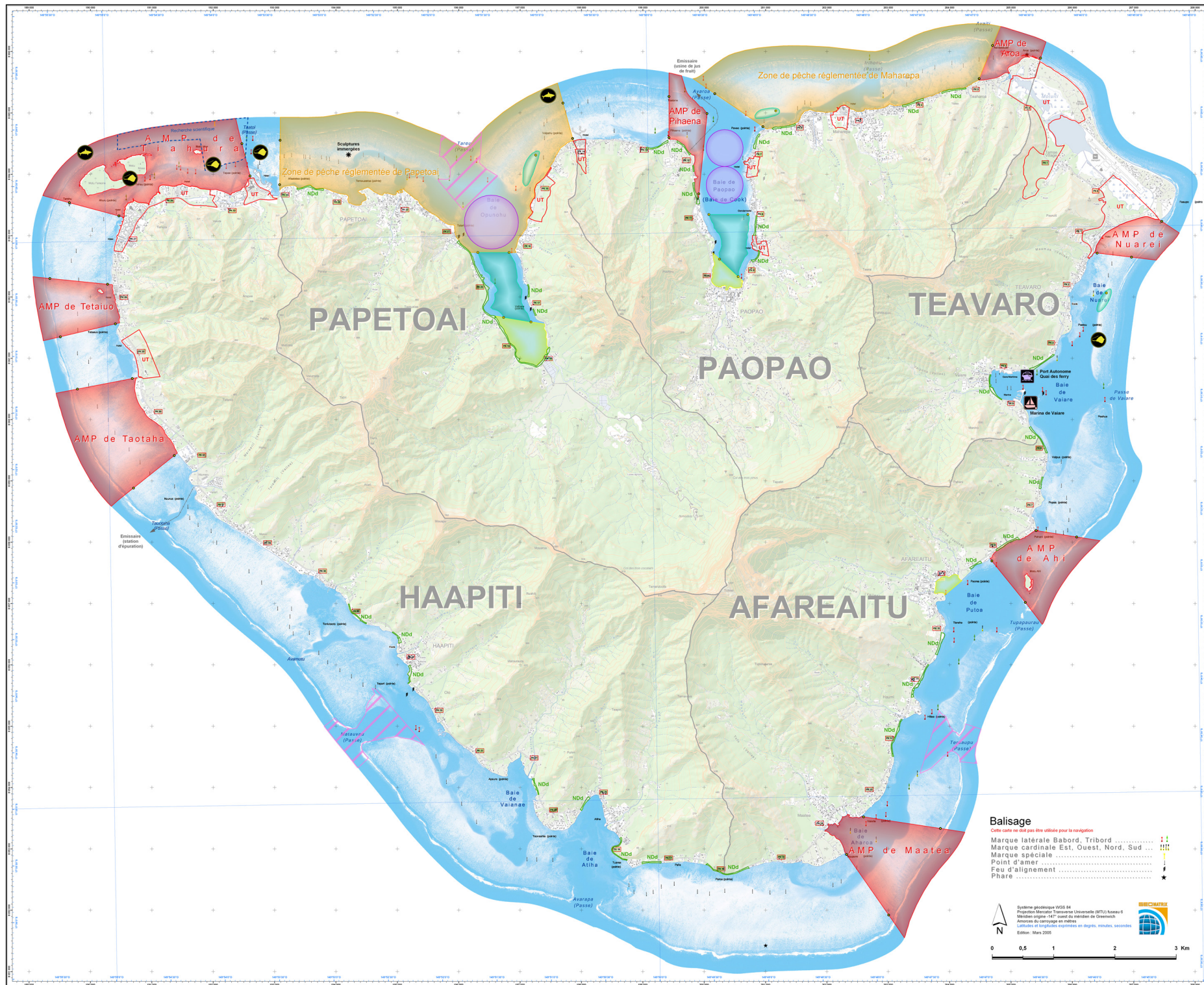
Stationnement des paquebots

Zone Naturelle protégée (Ndd du PGA)

Zone Touristique (UT du PGA)



PGEM publié au JOF n° 22 octobre 2004



Balisage

Cette carte ne doit pas être utilisée pour la navigation

- Marque latérale Babord, Tribord
- Marque cardinale Est, Ouest, Nord, Sud
- Marque spéciale
- Point d'amer
- Feu d'alignement
- Phare



Système géodésique WGS 84
Projection Mercator Transverse Universelle (MTU) Bureau I
Métres origine : 47° 45' 00" N, 150° 00' 00" W
Amorces de cartographie en mètres
Lignes et longueurs exprimées en mètres, secondes
Edition : Mars 2005



0 0,5 1 2 3 Km